

<u>DÉLIBÉRATION</u>

N°2014-10-27

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM, Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : Mme Pascale CHARTON

Date de convocation : 7 octobre 2014 Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

> Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de membres présents : 53 Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.10.27 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Magny-les-

Hameaux pour l'ouverture de l'accès à la déchèterie de cette commune aux habitants et professionnels de Châteaufort.

☐ M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2012-06-01, du Conseil communautaire du 26 juin 2012, portant sur la modification de ses statuts et l'adhésion de la commune de Châteaufort ;

Vu la délibération n°2012-12-25, du Conseil communautaire du 4 décembre 2012, autorisant la signature de la convention d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux pour les habitants et les professionnels de la commune de Châteaufort.

Avant son intégration, la commune de Châteaufort avait transféré sa compétence « collecte et traitement » au SICTOM de Rambouillet. Ce syndicat avait passé une convention avec la commune de Magny-les-Hameaux afin de permettre l'accès des habitants et les professionnels de Châteaufort à la déchèterie de cette commune.

A compter du 1^{er} janvier 2013, cette compétence a été transférée à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Toutefois, pour maintenir un niveau de service constant aux habitants de Châteaufort, il a été proposé que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc signe avec la commune de Magny-les-Hameaux et ce jusqu'au 31 décembre 2014, une convention d'accès à leur déchèterie.

Le coût de ce service en 2013 était de 33 000€.

N'ayant pas aujourd'hui de solution alternative à proposer à la commune pour maintenir ce niveau de service, il est proposé de prolonger cette convention d'une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les dépenses seront inscrites au budget 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 62878 : « Remboursement de frais à d'autres organismes publics », fonction 812 : « Collecte des ordures ménagères ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'adopter le projet de convention 2015 Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Magny-les-Hameaux pour l'ouverture de l'accès à la déchèterie de cette commune aux habitants et professionnels de Châteaufort;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la dite convention.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53** Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président, Par délégation,

plivier BERTHELOT July Général des Services